



Votre taxe d'apprentissage au service de la réussite de nos élèves et étudiants



Lycée EREA Toulouse - Lautrec

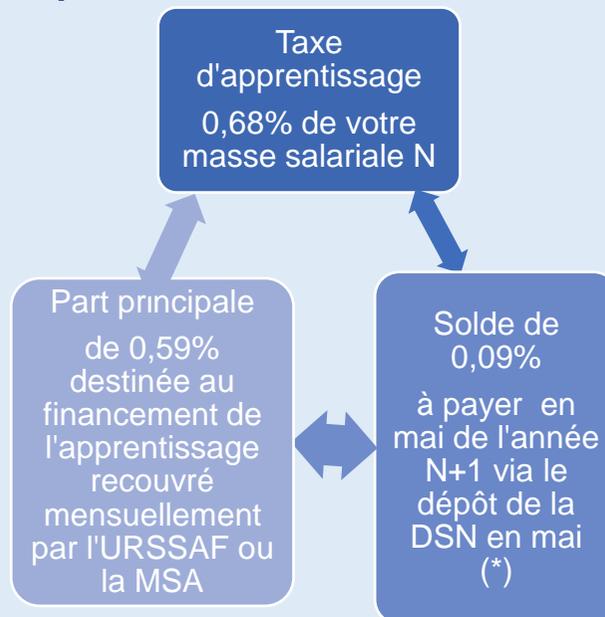
Ensemble Scolaire et de soins
pour les élèves en situation de handicap
moteur ouvert aux valides

131 avenue de la Celle Saint Cloud
92420 Vaucresson
01 47 01 09 18

int.0921935d@ac-versailles.fr

Code établissement UAI : 0921935D

Depuis la loi de 2018 pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » réformant l'apprentissage et la formation professionnelle, **la taxe d'apprentissage** demeure plus que jamais une ressource essentielle pour nos sections tertiaires **STMG, BTS Collaborateur Juriste Notarial et BTS Comptabilité et Gestion**



(*) La DSN doit être établie annuellement à l'un des moments suivants :

* Le **5 mai de l'année suivante** pour les employeurs de 50 salariés et plus, et dont la paie est versée au cours du même mois que la période de travail

* Le **15 mai de l'année suivante** dans les autres cas (employeurs de 50 salariés et plus en décalage de paie, employeurs de moins de 50 salariés)

Devenez un partenaire privilégié de notre lycée et Investissez dans la formation de nos élèves et étudiants pour bénéficier à l'avenir de collaborateurs compétents.

Comment verser votre taxe ?



A partir de 2023, **le solde de la taxe d'apprentissage ne peut plus être versé directement par les entreprises aux écoles habilitées**. Votre seul rôle pour nous soutenir est de passer par la plateforme nationale de fléchage SOLTéA gérée par la Caisse des Dépôts et Consignation qui permet aux employeurs de choisir, parmi une [liste nationale](#), les établissements bénéficiaires auxquels ils souhaitent affecter le solde de la taxe d'apprentissage.

Donc aucun versement direct aux établissements bénéficiaires ne devra être effectué mais votre expert-comptable et notre établissement sont à votre disposition pour réaliser cette démarche.

Notre Code établissement UAI : 0921935D

Proviseur

jean-francois.gesbert@ac-versailles.fr

Service de l'intendance
flora.cavalon@ac-versailles.fr



SOLTEA_Guide utilisateur_Portail Employeurs

Depuis que nous touchons la taxe d'apprentissage

Toutes nos classes des sections tertiaires sont équipées de matériel performant et de logiciels professionnels (INOT et PGI) indispensables à leur formation



Nos élèves en situation de handicap bénéficient de bureaux, logiciels et autres outils adaptés pour suivre leur scolarité le plus sereinement possible



Grâce à vous,

Pour que tous nos étudiants puissent étudier dans les meilleures conditions, nous avons acheté en 2023 :

Des mises à jour pour nos logiciels professionnels

Pour permettre aux étudiants d'être plus facilement employables en stage et leur donner un maximum de chance pour faciliter leur intégration dans le monde du travail.

Des adaptations technologiques

Pour équiper les salles de classes et permettre à chacun de pouvoir suivre le cours et passer les examens avec un maximum d'autonomie

Des moyens de connexion à distance

Pour pouvoir assurer les cours en cas de maladie ou d'hospitalisation d'un élève. Nous proposons à tous nos élèves l'accès à un réseau distant pour récupérer et rattraper les cours.

Mais aussi

Des ouvrages et abonnements professionnels à des revues.



Nos élèves et étudiants ont aussi la chance de pouvoir assister à des conférences, de faire de nombreuses visites culturelles et de participer à de nombreux projets : Festival du film judiciaire, jeu d'entreprise WinFirme...



Sortie au Havre



Visite du Mont-Valérien de Suresnes